



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 9 mai 2016 à 20 h 06.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Vacant	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Martine Lirette, directrice générale/secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 AFIN DE REVOIR L'APPELLATION ET LA DESCRIPTION DE LA CLASSE D'USAGES « RÉSIDENCE SAISONNIÈRE OU CHALET ».

Présentation et explication Power point du règlement par M. Jean Lessard de la MRC de Portneuf.

Période de questions

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 heures 42 minutes par Mme Line Charest.

Raymond Francoeur
Maire

Martine Lirette
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière